Quelques genres nouveaux d'Ochnacées. Constitution actuelle de la famille,

par M. Ph. van Tieghem.

Aux vingt-deux genres brièvement définis dans une Note précédente, insérée dans ce Recueil[1] et qui composent actuellement, groupés d'abord en quatre tribus, puis en deux sous-familles, l'ensemble de la famille des Ochnacées, la suite de mon travail m'a conduit à en ajouter dix-sept autres, que la présente Note a pour objet de faire connaître.

On se souvient que la distinction de ces vingt-deux genres a été fondée en premier lieu sur les modifications de forme, de structure et d'orientation de l'embryon. Le grand nombre de ces modifications, dont j'ai signalé jusqu'à dix cas, dans un groupe aussi circonscrit et qui passait pour très homogène, a dû étonner les botanistes, comme il m'a surpris moi-même. Et pourtant, je ne les avais pas encore aperçues toutes.

Dans l'embryon droit et accombant, je n'avais pas suffisamment distingué le cas où les deux cotyles divergent à leur extrémité en forme de fourche, ni celui où elles se reploient en dehors à leur extrémité, qui se réfléchit vers le bas, du cas ordinaire, où elles sont appliquées tout du long. Dans l'embryon droit et incombant, je n'avais pas non plus distingué suffisamment le cas où les deux cotyles sont planes tout du long, de celui où elles recourbent toutes deux ensemble leurs extrémités vers l'intérieur en les réfléchissant vers le bas, et je n'avais pas du tout aperçu le cas où l'embryon a sa cotyle externe très grande et sa cotyle interne très petite, logée dans une rainure de la première, en un mot, où il est hétérocotylé.

En tenant compte de ces quatre modifications nouvelles, le nombre des dispositions diverses de l'embryon chez les Ochnacées s'élève aujourd'hui à quatorze.

C'est en utilisant ces nouveaux caractères de l'embryon et quelques autres tirés de l'inflorescence et de la fleur, qu'on va pouvoir définir brièvement les dix-sept genres qui font l'objet de ce travail. Douze appartiennent à la tribu des Ouratéées, quatre à la tribu des Ochnées et un seul à la tribu des Elvasiées. Commençons par la première série.

1. *Sur le genre restauré Volkensteinie.* — Dans une Note antérieure[2], j'ai

[1] Ph. van Tieghem, *L'embryon des Ochnacées et son emploi dans la définition des genres* (*Bulletin du Muséum,* VIII, p. 208, 1902).

[2] Ph. van Tieghem, *Sur la préfloraison des Ochnacées* (*Ibid.,* VIII, p. 273, en note, 1902).

montré que l'Ouratée Théophraste (*Ouratea Theophrasta* [Planchon] Baillon), introduite par Linden en 1858, et cultivée depuis cette époque dans nos serres, est une espèce très différente de l'O. gigantophylle (*O. giganto-phylla* [Erhard] Engler) du Brésil, avec laquelle M. Engler l'a identifiée en 1876. Ce premier pas une fois fait, et son autonomie étant rendue à cette plante, j'en ai repris l'étude et j'ai pu me convaincre que, par plusieurs caractères, notamment par son port, ses stipules dures et persistantes, son périderme sous-épidermique, son écorce foliaire pourvue de fibres errantes, sa panicule plus ample et ramifiée à quatre degrés, etc., elle diffère assez profondément de toutes les autres Ouratées pour qu'il soit nécessaire d'en faire le type d'un genre distinct. Il y a donc lieu de restaurer le genre Volkensteinie, déjà proposé pour elle par Regel en 1863[1], mais dont la création, insuffisamment justifiée alors, n'a pas été et ne pouvait pas être admise jusqu'à présent.

La plante en question sera donc nommée désormais Volkensteinie Théophraste (*Volkensteinia Theophrasta* [Planchon] Regel). C'est jusqu'à présent la seule espèce de ce genre. Elle fleurit abondamment dans nos serres, mais sans y fructifier, et le fruit y est encore inconnu.

2. *Sur le genre nouveau Polyouratée.* — Certaines espèces du Brésil, décrites jusqu'ici comme Ouratées, diffèrent de toutes les autres par un dédoublement partiel ou total des carpelles du pistil, qui en élève le nombre et le porte à dix quand le dédoublement est complet. Il convient de les réunir en un genre distinct, sous le nom de Polyouratée (*Polyouratea* v. T). Ce genre a pour types la P. hexasperme (*P. hexasperma* [A. Saint-Hilaire] v. T) et la P. polygyne (*P. polygyna* [Engler] v. T).

3. *Sur le genre nouveau Diouratée.* — Ressemblant aux Ouratées par l'inflorescence en panicule terminale et par l'accombance de l'embryon, qui est aussi oléo-amylacé, le genre nouveau Diouratée (*Diouratea* v. T.) en diffère nettement par son gynophore discoïde et son fruit, dont chaque drupe, aplatie transversalement, a son bord externe échancré en cœur. Cette forme, que rien n'annonce dans le pistil, lui est imprimée peu à peu par l'embryon au fur et à mesure de son développement. Au lieu de s'accroître en longueur, comme d'ordinaire, il se couche, en effet, horizontalement, radicule en dedans, et s'allonge suivant le rayon, en posant latéralement ses deux cotyles; celles-ci, étroites et épaisses, presque cylindriques et sans oreillettes descendantes, sont appliquées l'une contre l'autre dans leur partie inférieure, mais se séparent vers l'extrémité et divergent en forme de fourche, caractère d'où l'on a tiré le nom générique. La disposition

[1] Regel, *Gartenflora*, XIV, p. 13, pl. 471, 1863.

transversale et la forme bilobée de l'embryon se communiquent nécessairement à la graine et au fruit qui le renferment.

Ainsi défini, ce genre a pour type la D. cardiosperme (*D. cardiosperma* [Lamarck] v. T.), qui croît aux environs de Cayenne, à la Guyane française, et que Lamarck a décrite, sous le nom *Ochna cardiosperma*, dès 1797[1]. Peu d'années après, A.-P. de Candolle entrevoyait en elle un genre nouveau : «Forsan novi generis signum præ se fert», dit-il, en 1811[2]. Aussi M. Engler en a-t-il fait, en 1876, le type de l'une des deux séries, celle des *Cardiocarpæ*, qu'il distinguait dans les Ouratées américaines, toutes les autres formant ensemble une seconde série, celle des *Oocarpæ*[3]. Ce n'est pas assez, et il faut ici, comme le prévoyait A.-P. de Candolle, établir un genre distinct.

A ce genre il faut maintenant rattacher deux autres espèces. L'une, récoltée par Hostmann (n° 1215) à Surinam, dans la Guyane néerlandaise, a été décrite par Planchon, en 1847, sous le nom de *Gomphia surinamensis* ; M. Engler l'a considérée à tort comme une simple variété de l'*Ouratea subscandens* [Planchon] Engler. Ce sera la D. de Surinam (*D. surinamensis* [Planchon] v. T.). L'autre, trouvée aussi aux environs de Surinam, à Splitgerber, a été donnée à l'Herbier du Muséum par de Vriese ; elle diffère des deux précédentes, notamment par ses feuilles arrondies à la base et plus fortement dentées ; ce sera la D. sculptée (*D. sculpta* v. T.), pour rappeler que, dans ce genre, tout le système des nervures est remarquablement sculpté en creux dans les deux faces de la feuille coriace.

C'est à ces trois espèces que se réduit, pour le moment, le genre Diouratée.

4. *Sur le genre nouveau Plicouratée.* — Remarquables déjà par la petitesse des fleurs, disposées sur des pédicelles très grêles en panicule terminale, les Plicouratées (*Plicouratea* v. T.) diffèrent aussi de toutes les Ouratéées à embryon accombant par la conformation de l'embryon, mais tout autrement que les Diouratées. Ici la drupe est, comme d'ordinaire, ovoïde et portée sur un gynophore piriforme. Mais les deux cotyles de l'embryon, pourvues en bas d'oreillettes descendantes qui recouvrent la tigelle, se replient en haut chacune en dehors, et la portion reployée descend en s'appliquant étroitement contre la face dorsale. C'est de ce reploiement symétrique qu'on a dérivé le nom générique.

Ainsi défini, ce genre a pour type la P. parviflore (*P. parviflora* [de Candolle] v. T.) et les autres espèces du Brésil confondues avec celle-ci

(1) Lamarck, *Dictionnaire*, IV, p. 311, 1797.
(2) A.-P. de Candolle, *Ann. du Muséum*, XVII, p. 421, 1811.
(3) Engler, *Flora brasiliensis*, XII, 2, p. 302 et p. 307, 1876.

dans les Herbiers, ou qui n'en sont distinguées que comme variétés, notamment la var. β. *Planchoniana* de M. Engler, qui sera la P. de Planchon (*P. Planchoniana* v. T.).

5. *Sur le genre nouveau Hémiouratée.* — Ressemblant aux Plicouratées par la petitesse des fleurs et la gracilité des pédicelles dans la panicule terminale, les Hémiouratées (*Hemiouratea* v. T.) s'en distinguent aussitôt par leur androcée, qui est réduit à cinq étamines épisépales, par avortement constant des cinq étamines épipétales : d'où le nom générique. Elles en diffèrent encore par le gynophore, étroit et cylindrique dans sa région inférieure et brusquement renflé en boule au sommet, en forme de clou.

Ce genre a pour type l'H. jolie (*H. pulchella* [Planchon] v. T.), du Brésil, où M. Glaziou l'a retrouvée depuis (n° 9385). M. Taubert l'a rattachée à tort, en 1893, comme simple variété, à l'*Ouratea parviflora* de A.-P. de Candolle.

6. *Sur le genre nouveau Tétrouratée.* — Semblable aux Hémiouratées par la petitesse des feuilles et des fleurs, ainsi que par le gynophore claviforme, les Tétrouratées (*Tetrouratea* v. T.) en diffèrent, et en même temps de toutes les autres Ouratéées, par leur fleur tétramère à androcée octandre : d'où le nom générique.

Ce genre a pour type la T. de Sello (*T. Selloi* [Planchon] v. T.), du Brésil, qui en est jusqu'ici le seul représentant.

7. *Sur le genre nouveau Microuratée.* — M. Glaziou a récolté au Brésil (n° 20803 *a*) une petite plante à rhizome, émettant des rameaux feuillés très courts, ne dépassant pas 4 à 5 centimètres, à feuilles munies de stipules persistantes. Le rameau se termine par un bourgeon écailleux qui, au printemps suivant, se développe en une grappe terminale simple, à la base de laquelle demeurent les écailles et le long de laquelle persistent les bractées mères avec leurs deux stipules.

Par la conformation de son corps végétatif, qui ressemble à celui des Campylochnelles d'Afrique, et par son inflorescence terminale en grappe simple, cette plante diffère de toutes les autres Ouratéées et se montre le type d'un genre nouveau, que je nommerai Microuratée (*Microuratea* v. T.). L'espèce en question sera la M. de Glaziou (*M. Glaziovi* v. T.). Weddell en a récolté au Brésil, dès 1844, une autre espèce (n° 3972), qui sera la M. de Weddell (*M. Weddelliana* v. T.)

8. *Sur le genre nouveau Camptouratée.* — Chez les Orthospermées à embryon incombant que j'ai réunies d'abord dans le genre Notouratée (*Notouratea* v. T.), l'embryon offre deux conformations différentes, ce qui con-

duit nécessairement à dédoubler ce genre. Tantôt, en effet, les cotyles sont planes dans toute leur longueur : c'est la forme la plus simple. Les espèces qui la présentent constitueront désormais seules le genre Notouratée restreint (*Noutouratea* v. T. emend.); telle est, par exemple, la N. inondée (*N. inundata* [Spruce] v. T.), du Brésil.

Tantôt, et le plus souvent, les cotyles reploient ensemble leurs extrémités vers l'intérieur, où elles redescendent plus ou moins bas en s'accolant intimement sur le dos de la cotyle interne; bien que droit, l'embryon n'a plus alors qu'un seul plan de symétrie, qui coïncide nécessairement avec le plan de symétrie commun du carpelle et de l'ovule. Les espèces qui offrent ce caractère remarquable seront désormais réunies dans le genre nouveau Camptouratée (*Camptouratea* v. T.), qui renferme notamment la C. ilicifoliée (*C. ilicifolia* [de Candolle] v. T.), des Antilles, la C. castanéifoliée (*C. castaneifolia* [A. Saint-Hilaire] v. T.), la C. persistante (*C. persistens* [A. Saint-Hilaire] v. T.), etc., du Brésil.

Par le reploiement des cotyles, ce genre correspond, avec incombance, au genre Plicouratée, avec accombance. En même temps, bien que la graine y soit encore droite, il établit une transition marquée vers les Campylospermées de l'Ancien Monde. C'est ce qui en fait l'intérêt propre.

9. *Sur le genre nouveau Ouratelle.* — Différant de tous les précédents par son inflorescence latérale, qui termine un court ramuscule, et par ses feuilles caduques, le genre nouveau Ouratelle (*Ouratella* v. T.) a pour type l'O. du Mexique (*O. mexicana* [H.B.K.] v. T.). Il comprend aussi deux espèces nouvelles des Antilles, l'une récoltée à Saint-Thomas par Finlay en 1841 (n° 120), que je nommerai O. de Finlay (*O. Finlayi* v. T.), l'autre rapportée de la Guadeloupe en 1843 par Lherminier, qui sera l'O. de Lherminier (*O. Lherminieri* v. T.). On n'en connaît pas encore le fruit.

10. *Sur le genre nouveau Gymnouratelle.* — Les fleurs sont disposées ici en longs épis d'ombellules distantes, insérés directement à l'aiselle des écailles inférieures de la pousse feuillée, et entièrement nus, dégarnis de fleurs, dans leur moitié inférieure; c'est de ce dernier caractère que l'on a tiré le nom de ce genre nouveau (*Gymnouratella* v. T). Par ce mode d'inflorescence, il diffère de toutes les autres Ouratéées américaines et ressemble à plusieurs Ouratéées de l'Ancien Monde, notamment aux Cercanthèmes.

Il se réduit, pour le moment, à une seule espèce, la G. pendante (*G. pendula* [Pœppig] v. T.), originaire du Pérou. Le fruit y est encore inconnu.

Les dix genres précédents sont des Ouratéées de la sous-tribu des Orthospermées; les deux suivants appartiennent à la sous-tribu des Campylospermées.

11. *Sur le genre nouveau Cercinie.* — Ressemblant aux Cercanthèmes par leur inflorescence, qui est un épi d'ombellules distantes, en forme de queue, caractère commun d'où l'on a tiré aussi leur nom [1], les Cercinies (*Cercinia* v. T.) en diffèrent notamment parce que les épis y sont axillaires des feuilles et non pas des écailles basilaires de la pousse feuillée.

Ce genre a pour type une espèce nouvelle, récoltée en Cochinchine par M. Thorel (n° 643) en 1862-1866, qui sera la Cercinie de Thorel (*Cercinia Thoreli* v. T.). Les épis y sont grêles, recourbés en haut et beaucoup plus longs que les feuilles. Elle a été retrouvée au Cambodge, en 1875, par M. Godefroy (n° 355).

Il comprend aussi une autre espèce nouvelle, découverte dans le bassin du Sé-Moun, au Laos méridional, par M. Harmand en 1875-1877 (n° 131). Elle diffère de la précédente par ses feuilles plus étroites et plus longues et surtout par ses épis trapus et condensés, beaucoup plus courts que les feuilles.

C'est à ces deux espèces de Cochinchine que se réduit pour le moment le genre Cercinie.

12. *Sur le genre nouveau Diphyllopode.* — Par la grandeur et la disposition des feuilles, par l'inflorescence, qui est aussi un long épi d'ombellules distantes, à région inférieure dégarnie, enfin par la conformation et la structure de l'embryon, qui est aussi incombant et oléo-amylacé, les Diphyllopodes (*Diphyllopodium* v. T.) ressemblent aux Notocampyles. Ils en diffèrent parce que l'épi y termine un court rameau latéral ne portant que deux feuilles, de même forme que celles de la tige, mais moitié plus petites, caractère d'où l'on a tiré leur nom et qui les rapproche des Diphyllanthes.

Ce genre a pour type la plante récoltée au Gabon en 1896 par le P. Klaine (n° 157), que je nommerai Diphyllopode de Klaine (*D. Klainei* v. T.). Plus grandes encore que dans le Notocampyle de Mann et dans le Diphyllanthe de Duparquet, les feuilles mesurent jusqu'à 60 centimètres de long sur 20 de large. Les deux feuilles du rameau floral n'ont que 30 centimètres de long sur 10 centimètres de large.

Il y faut probablement rattacher aussi la plante récoltée en 1896 au Cameroun par M. Zenker (n° 1001), que M. Engler a nommée *Ouratea Zenkeri*, mais qu'il n'a pas encore publiée; ce sera le D. de Zenker (*D. Zenkeri* [Engler mss.] v. T).

Les douze genres qui précèdent se rattachent à la tribu des Ouratéées; considérons maintenant ceux qui se rangent dans la tribu des Ochnées.

13. *Sur le genre nouveau Diporochne.* — Défini comme il l'a été dans

[1] De κερκός, queue.

une Note antérieure[1], le genre Porochne comprend deux sortes d'espèces. Dans les unes, l'inflorescence est une grappe terminale simple, comme chez les Ochnes; c'est à elles qu'on le limitera désormais. Ainsi restreint, le genre Porochne (*Porochna* v. T emend.) a pour type la P. d'Otto-Hoffmann (*P. Hoffmanni-Ottonis* Engler), d'Angola. Il comprend aussi deux autres espèces de la même région récemment nommées comme *Ochna*, mais non encore publiées, savoir : la P. d'Antunes (*P. Antunesii* [Engler mss.] v. T), et la P. brunâtre (*P. brunnescens* [Gilg mss.] v. T.). Il y faut probablement ajouter les deux espèces de la même région nommées l'une *Ochna davilliflora* par M. Gilg, l'autre *Ochna huillensis* par M. Engler, mais non publiées jusqu'à présent; je n'en ai pas encore vu les fruits.

Dans les autres, l'inflorescence est une grappe terminale composée d'ombellules pauciflores; on les groupera dans un genre distinct sous le nom de Diporochne (*Diporochna* v. T). Ce genre a pour type la D. membraneuse (*D. membranacea* [Oliver] v. T), de l'Afrique occidentale, et comprend aussi la D. rougeâtre (*D. rubescens* v. T), la D. de Hiern (*D. Hiernii* v. T), la D. paniculée (*D. paniculata* v. T) et la D. latisépale (*D. latisepala* v. T), toutes de la même région[2].

14. *Sur le genre nouveau Polythèce.* — Tel qu'il a été défini dans le travail précédent, le genre Diporide renferme trois catégories d'espèces, différant par la conformation du pistil et de l'embryon, et qu'il faut maintenant considérer comme trois genres distincts. Les unes ont l'embryon isocotylé avec un pistil isomère, c'est-à-dire formé de cinq capelles épipétales; comme elles comprennent le D. noir-pourpre (*D. atropurpureum* [de Candolle] Wendland), type du genre, c'est pour elles que l'on conservera le genre Diporide restreint (*Diporidium* Wendland emend.).

D'autres ont aussi l'embryon isocotylé, mais le pistil y dédouble partiellement ou totalement ses carpelles, ce qui en élève le nombre et le porte à dix si le dédoublement est complet, et même à plus de dix s'il se répète sur certains carpelles. On les groupera dans le genre nouveau Polythèce (*Polythecium* v. T.). Ainsi caractérisé, ce genre renferme notamment le P. de Madagascar (*P. madagascariense* [de Candolle] v. T), le P. de Humblot (*P. Humblotianum* [Baillon] v. T), aussi de Madagascar, le P. de Fischer (*P. Fischeri* [Engler] v. T), de l'Afrique orientale, etc.

Cette polymérie du pistil se retrouve aussi chez les Disclades, où elle appartient, semble-t-il, à toutes les espèces. Par elle, les deux genres Disclade et Polythèce correspondent ensemble, dans les Ochnées, au genre

[1] *Bulletin du Muséum*, 1902, p. 214.

[2] Voir à ce sujet : Ph. van Tieghem, *Subdivision du genre Ochne et constitution actuelle de la tribu des Ochnées* (*Journal de Botanique*, XVI, p. 124, 1902).

Polyouratée dans les Ouratéées. On la rencontre aussi chez les Ochnes, les Porochnes et les Diporochnes. De savoir s'il ne faudra pas plus tard dédoubler à leur tour ces trois genres d'après ce caractère, c'est une question que je réserve pour un examen ultérieur.

15. *Sur le genre nouveau Hétéroporide.* — D'autres Diporides, enfin, ont le pistil isomère, mais avec un embryon dont la cotyle externe est très grande, la cotyle interne très petite, logée dans une rainure de la grande, en un mot, qui est hétérocotylé et nécessairement incombant. On les réunira dans le genre nouveau Hétéroporide (*Heteroporidium* v. T.). Il comprend notamment l'espèce que M. Schweinfurth a récoltée en Abyssinie (n° 664 et n° 1726), qu'il a identifiée à tort avec l'*Ochna inermis* Forskål et que je nommerai H. d'Abyssinie (*H. abyssinicum* v. T.). Il faut y rattacher aussi une espèce que M. Deflers a rapportée de l'Yemen (n° 56), en même temps que l'*Ochna inermis* (Forskål) avec laquelle il l'a aussi identifiée, mais dont elle est bien distincte; ce sera le H. d'Arabie (*H. arabicum* v. T.).

Bien que le fruit, la graine et l'embryon s'y maintiennent droits, par son hétérocotylie, ce genre fait évidemment transition vers les Ochnes, Porochnes et Diporochnes. C'est ce qui en constitue l'intérêt propre.

16. *Sur le genre nouveau Campylochnelle.* — Dans les prairies de sable qui bordent la route de Brazzaville, au Congo français, Thollon a récolté en avril 1891 une petite plante (n° 4010) à rhizome, dressant dans l'air de très courts rameaux, longs de 3 à 4 centimètres seulement, simples ou ramifiés. Chacun de ces rameaux, dépouillé de ses feuilles anciennes, qui sont caduques, se termine par un gros bourgeon écailleux, dont les écailles sont munies de deux stipules latérales et libres, divisées chacune en cinq segments sétacés, eux-mêmes ciliés à la base. A l'aisselle de chacune des deux ou trois écailles supérieures, se développent côte à côte deux ou trois pédicelles simples, sans bractées, longs de 15 à 20 millimètres, terminés chacun par une fleur. Après quoi, le rameau produit deux ou trois feuilles qui n'atteignent leur dimension définitive que plus tard, pendant la fructification. Enfin il se termine par un nouveau bourgeon écailleux, destiné à l'année suivante.

La feuille, brièvement pétiolée, est munie de deux stipules latérales, libres et persistantes, divisées, comme celles des écailles, en cinq segments sétacés. Son limbe est longuement ovale, atténué à la base et au sommet, mesurant 8 à 10 centimètres de long sur 1 centim. 5 à 2 centimètres de large; le réseau des nervures y est peu marqué en bas, mais très fortement saillant en haut; sur le bord, finement denté en scie, l'extrémité de chaque dent est blanche et transparente. Chose singulière, le limbe a des stomates sur la face supérieure et ils y sont localisés presque exclusivement sur les

nervures, tandis que sur la face inférieure ils sont, comme à l'ordinaire, situés dans les mailles du réseau, à l'exclusion des nervures.

La fleur a de nombreuses étamines, à anthères caduques, aussi longues que les filets persistants, s'ouvrant par deux fentes longitudinales. Le pistil a cinq carpelles et le style, assez gros à la base, va s'atténuant progressivement au sommet, où il demeure entier.

Plus tard, le pédicelle s'allonge jusqu'à mesurer 3 centimètres de long; le calice persiste et s'accroît : le gynophore, entouré des filets staminaux et assez peu renflé, porte cinq drupes droites, aplaties latéralement. Chacune de celles-ci a son noyau divisé dans sa moitié inférieure par une fausse cloison creusée de deux petites cavités aérifères; recourbée en anneau autour de cette cloison, la graine est étroite, aplatie latéralement, et prolonge son extrémité chalazienne descendante en un appendice filiforme. L'embryon a ses cotyles étroites, situées latéralement; en un mot, il est accombant. Il est exclusivement oléagineux.

Par l'inflorescence, qui est un court épi d'ombellules traversé par la pousse feuillée, par la déhiscence longitudinale de l'anthère et par la structure du fruit, cette plante se rapproche beaucoup des Brackenridgées et encore plus, à cause de l'accombance de l'embryon, des Pleuroridgées de l'Afrique orientale. Elle en diffère par l'androcée triplostémone avec ramification, qui en fait une Ochnée. Elle constitue, dans la tribu des Ochnées, le type d'un genre bien distinct, que je nommerai Campylochnelle (*Campylochnella* v. T.), et l'espèce sera la C. de Thollon (*C. Tholloni* v. T.).

Dès à présent, il est certain qu'elle n'est pas le seul représentant de ce nouveau genre. Il faut y rattacher sans doute, bien que les auteurs n'en aient pas vu le fruit, l'espèce du Congo belge (Kisantu), décrite en 1900, par MM. De Wildeman et Durand, sous le nom de *Ochna arenaria*; ce sera la C. des sables (*C. arenaria* [De Wild. et Dur.] v. T.). Il y faut probablement rapporter aussi, bien que les auteurs n'y aient signalé ni le mode de déhiscence de l'anthère, ni la structure du fruit, l'espèce d'Angola (Huilla et Humpata) publiée tout récemment, en mai 1902, par MM. Engler et Gilg, sous le nom de *Ochna angustifolia*; ce sera la C. angustifoliée (*C. angustifolia* [Engler et Gilg.] v. T.). Et il y en a d'autres, originaires, comme les précédentes, de l'Afrique occidentale.

Par l'addition de ces quatre genres nouveaux, la tribu des Ochnées se trouve maintenant composée de neuf genres, que l'on peut grouper en trois sous-tribus : les *Rectiséminées*, où la drupe, la graine et l'embryon sont droits, avec embryon isocotylé (Ochnelle, Diporide, Polythèce) ou hétérocotylé (Hétéroporide); les *Curviséminées*, où la drupe, la graine et l'embryon sont réniformes, avec embryon toujours hétérocotylé (Ochne, Porochne, Diporochne); les *Plicoséminées*, où la drupe étant droite, la graine et l'embryon sont ployés en anneau (Campylochnelle). Les Plicoséminées

sont dans cette tribu ce que les Campylospermées sont dans la tribu des Ouratéées.

Enfin, c'est à la tribu des Elvasiées que se rattache le dernier des genres qui font l'objet de cette Note.

17. *Sur le genre nouveau Trichovasélie.* — Ressemblant au genre Vasélie par sa fleur pentamère, le genre Trichovasélie (*Trichovaselia* v. T.) en diffère d'abord par la pubescence brune qui recouvre les jeunes rameaux et les pédoncules floraux de divers ordres, caractère qui lui a valu son nom, ensuite par la réduction constante du nombre des étamines, qui s'abaisse à sept par avortement des trois antérieures; il y en a quelquefois six ou huit. En même temps, le pétale antérieur est plus petit que les autres, et il en résulte une zygomorphie très nette.

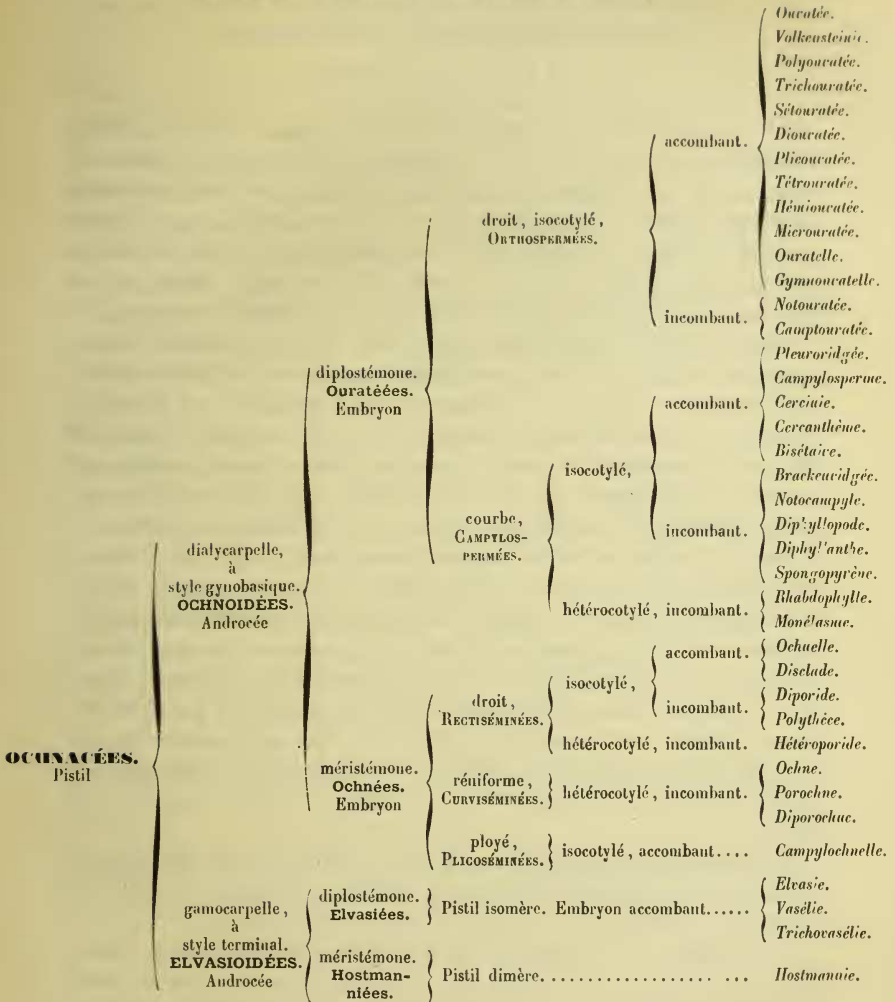
Ainsi défini, ce genre a pour type une plante récoltée, en 1887, par M. Gaillard, au Vénézuéla, à San Fernando de Atabapo (Haut-Orénoque). Plus petites que dans les Elvasies et Vasélies actuellement connues, les feuilles y sont blanchâtres sur la face supérieure par suite d'un dépôt cireux; c'est pourquoi je nommerai l'espèce Trichovasélie blanchâtre (*T. canescens* v. T.). C'est, pour le moment, le seul représentant de ce genre, qui, par sa pubescence, offre dans la tribu des Elvasiées une exception correspondant à celle que présente le genre Trichouratée dans la tribu des Ouratéées.

Par cette nouvelle acquisition, la tribu des Elvasiées se trouve maintenant composée de trois genres distincts.

18. *Constitution actuelle de la famille des Ochnacées.* — Si maintenant l'on ajoute aux vingt-deux genres énumérés dans la Note précédente les dix-sept genres nouveaux distingués dans celle-ci, on obtient un total de trente-neuf genres. Ceux-ci sont groupés d'abord en quatre tribus, dont une est subdivisée en deux sous-tribus, une autre en trois sous-tribus, tandis que les deux dernières restent entières. Puis, ces quatre tribus sont groupées à leur tour en deux sous-familles. Et le tout ensemble compose, dans son état actuel, la famille des Ochnacées.

Le tableau de la page suivante résume cette constitution.

Constitution actuelle de la famille des Ochnacées.



Les caractères généraux de la famille ainsi constituée, ainsi que les caractères spéciaux des sous-familles, tribus, sous-tribus, genres et espèces qui la composent, seront exposés en détail, tant au point de vue de la Morphologie interne qu'à celui de la Morphologie externe, dans un travail d'ensemble que j'espère pouvoir publier bientôt dans un autre Recueil.